



Résiliation contrat avec tacite reconduction

Par **raynal**, le **25/02/2008** à **14:16**

Bonjour,rrrrNous sommes une entreprise et avons contracté avec une société de veille de marché public.rnNous souhaitons mettre un terme à ce contrat, mais nous n'avons pas vu sur les CGV qu'il fallait respecter un préavis de 3 mois étant donné qu'il se renouvelle par tacite reconduction!!...rnOr notre demande de résiliation est refusée pour cette année, étant donné que nous n'avons pas respecté ce préavis, bien que n'ayant pas reçu de courrier nous alertant de la fin de ce contrat.rnCe renouvellement par tacite reconduction nous coûte quand même 4000€!!...rnMerci de nous éclairer rapidement pour savoir quels sont nos droits, et quelle possibilité nous avons pour résilier ce contrat, étant donné que la loi Chatel ne s'applique qu'aux consommateurs et non aux entreprise...